

Procès-verbal n°2 du Bureau

Réunion du :	Jeudi 03 Septembre 2026 (réunion dématérialisée)
À :	10h00 – DGL
Présidence :	M. Fernand D'ANNA
Présents :	MM. Audrey FIRMIN, Damien JURADO, Michel QUENIN, Patrick CHAMP
Assistent :	MM. Teddy GRAS, Resp. Administratif

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification et de leur homologation par le Comité de Direction du District, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Liste des ententes 2026-2027

Le bureau Directeur valide les ententes ci-dessous à la date du 02 Septembre 2026 :

Catégorie	Nom de l'entente	Club Support	Club en entente
U15	ENT. REDESS 3 MOULIN	526898 – OC REDESSAN	549436 – ENT. S LES TROIS MOULINS
U13	ENT. BEAUV UCHAUD	503269 – BEAUVOISIN AS	517866 – GALLIA CLUB D'UCHAUD
U15	ENT. RIBAUTE – BAGARD	531236 – RIBAUTE TAVERNES FC	533444 – AS DE BAGARD
U15	ENT. RIBAUTE – BAGARD	531236 – RIBAUTE TAVERNES FC	533444 – AS DE BAGARD
U13	ENT. BAGARD-RIBAUTES	533444 – AS DE BAGARD	531236 – RIBAUTE TAVERNES FC
U13	ENT. BAGARD-RIBAUTES	533444 – AS DE BAGARD	531236 – RIBAUTE TAVERNES FC
U6/U7	ENT. BEAUCAIRE JONQUIERES	551488 – SBFC	503388 – JC JONQUIERES
U8/U9	ENT. BEAUCAIRE JONQUIERES	551488 – SBFC	503388 – JC JONQUIERES
U10/U11	ENT. BEAUCAIRE JONQUIERES	551488 – SBFC	503388 – JC JONQUIERES
U10/U11	ENT. BAGARD-RIBAUTES	533444 – AS DE BAGARD	531236 – RIBAUTE TAVERNES FC

Exclusion Temporaire 2026-2027

A compter de la saison 2026-2027, l'exclusion temporaire évolue et se met en harmonie avec le nouveau Règlement de la LFO mis en place pour cette saison. L'exclusion temporaire s'élargit également et couvrira les compétitions suivantes :

- Séniors D1
- Séniors D2
- Féminine séniors à 11
- Féminine séniors à 8
- U19
- U18 Féminine
- U17 Territoire
- U17 D1
- U17 D2
- U16 Territoire
- U15 Territoire
- U15 D1
- U15 D2
- U15 Féminine
- U14 Territoire
- Coupe Gard-Lozère Séniors et jeunes (à compter des 1/16 de finale)
- Coupe André Granier (à compter des 1/16 de finale)
- Coupe André Vigier (à compter des 1/16 de finale)

En annexe du présent Procès-verbal, vous trouverez l'explication en détail établi par la Ligue de Football Occitanie.

Nous tenons également à rappeler que l'exclusion temporaire est une sanction disciplinaire, notifiée par l'arbitre pour une durée de 10 minutes (arbitre officiel désigné par le District uniquement, les arbitres bénévoles désignés sont exclus de cette compétence/autorité).

Prochain Comité

- A Définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Fernand D'ANNA

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE PRESIDENT
J.F D'ANNA



Le Secrétaire Général,
Damien JURADO

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE SECRETAIRE GENERAL
DAMIEN JURADO



Annexe 1 : Exclusion Temporaire

Commission Régionale des Arbitres



Dispositif du carton blanc « Exclusion temporaire » 2026-2027



Dispositif du carton blanc

Contexte et Objectifs

Protocole du dispositif envers les joueurs

Protocole du dispositif envers un officiel d'équipe

Cas particuliers





Dispositif du carton blanc

Contexte et Objectifs

CONTEXTE : - Face à la montée des incivilités sur les terrains de football, et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la LFO a décidé d'engager une démarche pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

OBJECTIFS : - Répondre immédiatement à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement, en responsabilisant les joueurs afin de soutenir l'autorité de l'arbitre

SANCTION DISCIPLINAIRE : - Afin de répondre aux différentes interrogations et de garantir une application homogène, le carton blanc sera, dans un premier temps, limité à la contestation d'une décision de l'arbitre par paroles et/ou par gestes. Il n'est pas autorisé d'attribuer un carton blanc pour une faute de jeu (tacle, charge, main, attroupement...)

UN SEUL MOTIF : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes



Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers les joueurs

Le Joueur peut recevoir un carton blanc soit « avant AVT » ou « après AVT »;

Le joueur sanctionné d'un carton blanc va s'asseoir sur son banc de touche;

L'exclusion temporaire dure 10' de temps de jeu effectif;

Le joueur pourra revenir sur le terrain avec l'accord de l'Arbitre Central
UNIQUEMENT lors d'un arrêt de jeu

Si un joueur reçoit deux cartons blancs par match, alors il recevra un carton rouge;





Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers les joueurs

Le temps perdu lors des remplacements, blessures et autres pertes de temps pendant les 10' sont ajoutés au 10'.

Le carton blanc doit être mentionné sur la FMI.

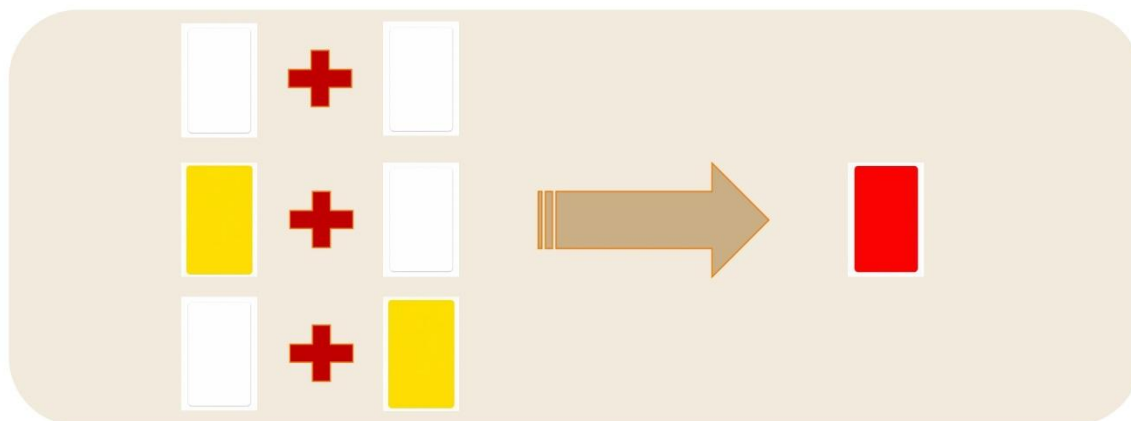
Le chronométrage assuré exclusivement par l'arbitre

Un gardien de but sanctionné d'un carton blanc sort 10 minutes. L'équipe nomme un nouveau gardien de but.



Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers les joueurs





Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers un officiel d'équipe

Un carton blanc est adressé à un officiel d'équipe

Le capitaine doit sortir du terrain

L'exclusion temporaire dure 10' de temps de jeu effectif;

Le joueur pourra revenir sur le terrain avec l'accord de l'Arbitre Central
UNIQUEMENT lors d'un arrêt de jeu

Il ne peut y avoir qu'un seul carton blanc par match pour une contestation du coach



Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers un officiel d'équipe

Si le capitaine est le gardien de but, alors le vice-capitaine (identifié avant le match) devra sortir.

Si le vice-capitaine n'est plus sur le terrain, l'équipe devra désigner un nouveau vice-capitaine.

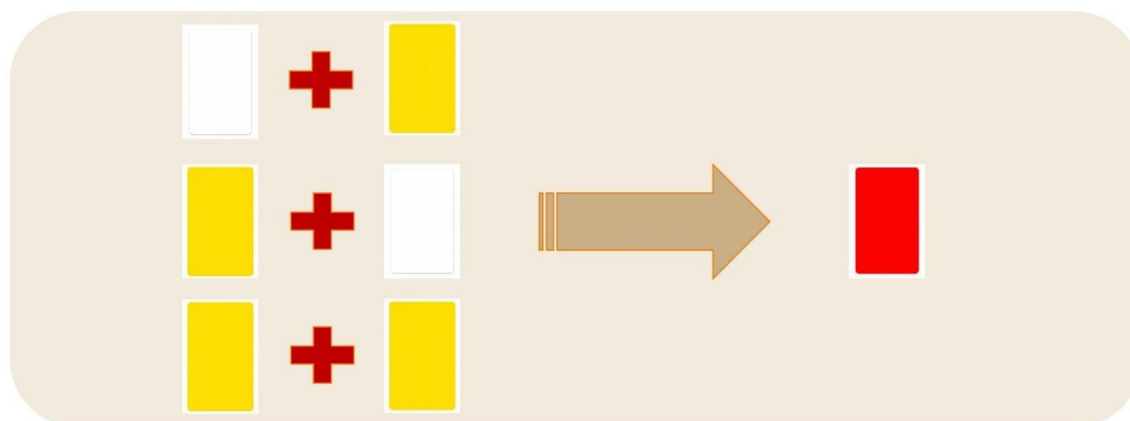
IMPORTANT : Une exclusion temporaire d'un officiel d'équipe n'est pas cumulaire aux autres cartons jaunes et/ou blancs que le capitaine aurait pu recevoir.





Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers un officiel d'équipe



Dispositif du carton blanc

Cas particuliers

CUMUL DE CARTONS BLANCS : - Si une équipe est réduite à moins de 8 joueurs ou joueuses car elle a été sanctionnée de 4 cartons blancs dans un intervalle de 10 minutes => Arrêt définitif du match.

CARTON BLANC AVANT LA MI-TEMPS : - Si un joueur reçoit un carton blanc moins de 10 minutes avant la mi-temps, le joueur doit purger la durée restante de son exclusion temporaire à compter du coup d'envoi de la deuxième mi-temps.

CARTON BLANC AVANT L'EPREUVE DES TIRS AU BUT : - Si un joueur reçoit un carton blanc et que l'arbitre siffle pendant ces 10' la fin du match avec ensuite une séance de tirs au but, le joueur exclu temporairement pourra participer à l'épreuve des tirs au but.

REMPLAÇANT : - Un remplaçant ne peut recevoir un carton blanc. Il recevra un carton jaune en cas de contestation.

COMPÉTITIONS U14/U15 : - Pour les rencontres dont la durée d'un match est de 80 minutes, l'exclusion temporaire dure **8 minutes.**



